

BASKET-BALL

COUPES NATIONALES FSCF

VETERANS MASCULINS – FEMININS

Les Coupes Nationales de Basket-Ball « Vétérans » se disputeront sous les règlements généraux de la F.S.C.F. et les règlements sportifs et techniques de la F.F.B.B., étant précisé que dans l'éventualité où certaines règles ne sont pas appropriées, les dispositions suivantes seront appliquées.

1 ARTICLE

Sont considérés comme Vétérans,

- les joueurs ayant 35 ans et plus l'année de la compétition
- les joueuses ayant 30 ans et plus l'année de la compétition

A titre exceptionnel et sur demande motivée d'une association engagée, une dérogation pourra être demandée, en masculin, pour la participation d'un joueur de moins de 35 ans et en féminin pour une joueuse de moins de 30 ans.

Cette demande devra être déposée par écrit au minimum 8 jours avant le début de la compétition. Elle sera examinée par la commission nationale qui informera de sa décision au plus tard avant le début de la compétition.

Chaque équipe pourra comprendre un effectif de 10 joueurs, Chaque club peut engager autant d'équipes qu'il désire, dans ce cas la composition des équipes doit être personnalisée. En aucun cas un joueur ne peut changer d'équipe.

2 ARTICLE 2 / DUREE DES RENCONTRES

a) Éliminatoires, 2 phases, matches de classement

2 x 10', 4 fautes personnelles, 4 fautes d'équipe et 1 temps mort par période.

Intervalle de 5' entre les 2 périodes

Prolongation de 3',

Un temps mort par prolongation.

b) Pour toutes les finales, 4 x 8 minutes
5 fautes personnelles et 4 fautes d'équipe.
Un temps mort par équipe en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} période et 2 temps morts pendant la 4^{ème} période.

Intervalle de 2' entre la 1^{ère} et 2^{ème} période et 3^{ème} et 4^{ème} période. Intervalle de 10' entre la 2^{ème} et la 3^{ème} période (mi-temps)

Prolongation de 3 minutes.

Un temps mort par prolongation.

3 ARTICLE 3

Tous les joueurs devront être en possession de la licence F.S.C.F., régulièrement validée par les Comités Départementaux pour la saison en cours.

Pour chaque licence manquante, l'association est redevable d'une amende forfaitaire de 16 €.

4 ARTICLE 4 / CLASSEMENT

Match gagné	2 points
Match perdu	1 point
Match perdu par défaut	1 point
Match perdu par pénalité ou forfait	0 point

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, celles-ci seront départagées selon le panier-avérage particulier des clubs intéressés (différence de points et non quotient).

En cas de nouvelle égalité, l'équipe ayant marqué le plus grand nombre de points sera classée première.

5 ARTICLE 5

Il est indispensable que chaque équipe soit en possession de deux jeux de maillots de couleurs différentes et de ballons.

Taille des ballons : Féminines N° 6 et Masculins N° 7

6 ARTICLE 6

La désignation des arbitres et des officiels de table de marque sera placée sous la responsabilité de la Commission Nationale FSCF de Basket-Ball.

7 ARTICLE 7 / PROCEDURE D'URGENCE

Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront soumis à la Commission Nationale FSCF de Basket pour décision. Après consultation et audition des parties concernées, la décision prise par la Commission Nationale sera définitive et sans appel.

La commission nationale de Basket-ball